

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 6 juin (06/06/2013)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 31 mai, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS** : M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers municipaux**.

**ÉTAIENT REPRESENTES** : M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHES (représenté par Mme DA MOTA), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Mme CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. SELAM), M. André LENFANT (représenté par M. REDON), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. Patrice CHARLES, **Conseiller municipal**.

Madame DAMIANI est nommée secrétaire de séance.

**AFFAIRES CULTURELLES**

**33 – 06 juin 2013**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE TARN ET GARONNE EN VUE D'OBTENIR LA SUBVENTION ANNUELLE D'AIDE AU FONCTIONNEMENT ET A L'INVESTISSEMENT POUR L'ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE MOISSAC POUR L'ANNEE 2013**

**Considérant** que la Ville de Moissac organise annuellement sur son territoire les enseignements artistiques spécialisés en matière musicale dans le cadre de la filière culturelle des enseignements artistiques et qu'elle bénéficie depuis sa création d'une aide au fonctionnement départemental,

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**



**DECIDE** de solliciter l'aide au fonctionnement (23 euros par élève inscrit) et à l'investissement au titre des acquisitions de matériel (plafonnée à 7.522 euros HT) au titre de l'année 2013 auprès du Conseil Général de Tarn et Garonne

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

Pour copie conforme  
Moissac, le 7 juin 2013  
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

